

L'exécutif

Présidente : Véronique Lefebvre
 Vice-présidente à la trésorerie : Isabelle Gariépy
 Vice-présidente au secrétariat : Céline Durand
 Conseillères syndicales : Virginie Gagné et Diane Desrochers

Secrétariat
 Les mardis et
 jeudis
 Johanne Roy



Coordonnées

625, rue Chicoine, bureau 300
 Vaudreuil-Dorion, J7V 9J3
 (dans l'immeuble du Nettoyeur
 Du Moulin)

Téléphone : 450 455-6651
 Télécopieur : 450 455-0083
 Courriel : serve@videotron.ca

Photos souvenirs de l'accueil syndical du 11 septembre



Manon Bernard, Présidente de la FSE a remis à la gagnante un I-Pod, gracieuseté de la FSE.



En compagnie de Josée Scalabrini, vice-présidente de la FSE et de Réjean Parent, président de la CSQ, on retrouve les enseignants qui ont remporté les prix de présence offerts par le SERV

L'Informel

Éditeur : Jérôme Trifiro	Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre
Correctrice : Johanne Roy	Collaboration : Céline Durand, Virginie Gagné, Isabelle Gariépy

L'Informel



L'Informel
 Septembre 2009

Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil
 625, rue Chicoine, bur. 300, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9J3
 Téléphone : 450-455-6651 - Fax : 450-455-0083 -
 courriel : serve@videotron.ca

Mot de la présidente

Dur début d'année scolaire...

Avant de vous souhaiter une belle année scolaire, laissez-moi vous raconter ce que vos collègues ont vécu. Le 25 août dernier, les dirigeants de la commission scolaire ont annoncé à deux enseignantes qu'elles étaient en surplus de personnel. On a fermé leur classe. On a rempli au maximum les classes voisines. On les a relocalisées. ...

Résultat : Deux enseignantes déçues et inquiètes, des collègues surpris par cette décision et de l'insécurité chez tout le personnel enseignant qui n'est pas habitué à cette forme de gestion.

Difficile de trouver les mots pour reconforter les enseignantes concernées, mis à part le respect de leur convention...

Nous ne pouvons accuser les dirigeants de la commission scolaire de quoi que ce soit car ils ont respecté les règles de formation des groupes et la convention collective mais peut-on leur demander un peu plus d'humanisme? Peuvent-ils être plus prévoyants? Peuvent-ils réagir dans de meilleurs délais?

J'ose espérer que cela ne se reproduira pas l'an prochain car ce fut un dur début d'année scolaire

pour ces enseignantes et pour leurs collègues.

Je vous souhaite à toutes et à tous et spécialement aux enseignantes qui ont vécu ce moment trouble, une année scolaire remplie de petits bonheurs avec vos élèves. Soyez solidaires les uns les autres car notre convention collective tire à sa fin et nous aurons besoin de solidarité dans nos rangs pour la prochaine ronde de négociation. Au plaisir de se rencontrer.

Syndicalement,
 Véronique Lefebvre

Dans ce numéro :

<i>Échelle de traitement</i>	2
<i>Retraite</i>	2
<i>Accueil syndical</i>	2
<i>Les congées de maladies</i>	3
<i>Le SERV en congrès</i>	3
<i>Coordonnées</i>	4
<i>Accueil syndical en photos</i>	4

Qui sommes-nous ?



Le Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil est un syndicat regroupant les enseignantes et les enseignants du primaire et du préscolaire travaillant à la Commission Scolaire des Trois-Lacs. Il fait partie de la Fédération des Syndicats du Québec (FSE) et cette fédération est regroupée avec d'autres fédérations à la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ)

**ÉCHELLE DE TRAITEMENT
APPLICABLE À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2009
ÉCHELLE UNIQUE
(voir clause 6-5.04 pour l'échelle 20 ans)**

Échelon ¹	Échelle
1	36 472
2	37 826
3	39 179
4	40 753
5	42 500
6	44 327
7	46 227
8	48 213
9	50 276
10	52 435
11	54 682
12	57 029
13	59 475
14	62 021
15	64 685
16	67 460
17	70 352

¹ L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :
2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

Échelle de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant à la leçon rémunéré sur la base des taux fixés (période de 45 à 60 minutes d'enseignement) au primaire

Taux	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans ¹
	47,00 \$	52,25 \$	56,60 \$	61,75 \$

¹ Scolarité de 19 années ou plus sans doctorat de 3^e cycle

Échelle de traitement pour la suppléante et le suppléant occasionnel au primaire

Durée de remplacement dans une journée	60 minutes ou moins	Entre 61 à 150 minutes	Entre 151 à 210 minutes	Plus de 210 minutes
	36,47 \$	91,18 \$	127,65 \$	182,35 \$

(Dispositions nationales 2005-2010)

Vous êtes à deux ans de votre retraite?

Sachez que vous pouvez renoncer à votre assurance salaire de longue durée puisque, selon votre convention collective, votre revenu est protégé en cas d'invalidité pour une durée de deux ans. Il s'agit d'une économie d'environ 1000\$ par année! Renseignez-vous auprès de votre syndicat.

Accueil syndical du 11 septembre 2009

Les membres de l'exécutif tiennent à remercier les membres du syndicat présents lors de la première assemblée générale de l'année qui a précédé la soirée d'accueil syndical. Nous étions un peu plus de 180 membres à célébrer la rentrée.

Nous avons reçu également le président de la CSQ, monsieur Réjean Parent, la présidente de la FSE, madame Manon Bernard et la première vice-présidente de la FSE, madame Josée Scalabrini qui nous ont parlé des promesses de la ministre, de la baisse des ratios, du salaire des

enseignants et de la belle solidarité présente dans notre syndicat.

En souvenir, voyez les photos des gagnants des prix de présences offerts par la FSE et par le SERV en page 4.

Les congés de maladie

Au début de l'année scolaire, vous avez en banque 6 jours de maladie monnayables ou un nombre de jours proportionnel à votre pourcentage de tâche si vous ne travaillez pas à temps plein.

Au 30 juin 2010, s'il vous reste des jours dans votre banque, ils seront réduits d'une journée ou d'une fraction d'une journée selon le pourcentage de votre tâche.

Exemple : Il vous reste 4 jours de maladie au 30 juin, ils seront réduits à 3 jours non utilisés.

« S'il vous reste des jours dans votre banque, ils seront réduits d'une journée ou d'une fraction d'une journée selon le pourcentage de votre tâche. »

Les jours non utilisés :

Si vous avez un contrat régulier à temps plein, les jours restants seront mis dans une 2^e banque de maladie (caisse 505) qui pourra être utilisée lorsque la première sera épuisée ou ils seront monnayés lors de votre démission.

Si vous avez un contrat à temps partiel, les jours restants vous seront monnayés en juillet 2010.

Le SERV au 39^e Congrès CSQ

Du 26 au 29 juin dernier, les membres du Comité exécutif du Syndicat étaient tous au travail et assistaient au 39^e Congrès de la CSQ.

Lors de ce congrès plusieurs résolutions ont été adoptées en lien avec l'action politique de la Centrale, l'appartenance et le développement de notre Centrale, la conciliation famille-travail, l'autonomie des organismes affiliés et l'interdépendance dans nos rapports entre nous et avec la Centrale.

Quelques modifications ont été apportées aux statuts et règlements de la Centrale et un comité de travail AREQ-CSQ a

été mis sur pied pour redéfinir les personnes qui peuvent adhérer à l'AREQ.

En terminant, la CSQ et ses organismes affiliés se joignent à une campagne internationale de boycott contre l'État israélien et

appuient une pétition pour un monde sans armes nucléaires.

Toutes ces résolutions feront partie de notre prochain plan d'action triennal.

Véronique Lefebvre
Présidente



De gauche à droite :
Véronique Lefebvre, présidente
Diane Desrochers, conseillère
Isabelle Gariépy, vice-présidente
Céline-Durand, vice-présidente
Virginie Gagné, conseillère